

EXAMEN DE RÉCIPROCITÉ – CARE 2002

QUESTIONS JOUR I ET JOUR II

EN FRANÇAIS

Les solutions de cet examen sont disponibles en anglais uniquement.

LES INSTITUTS/ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU CANADA

EXAMEN DE RÉCIPROCITÉ DES CA - CARE

JOUR UN – 2002

(100 points) (3 heures)

NOTES À L'INTENTION DES CANDIDATS :

1. Cet examen comporte 14 questions et 21 pages (incluant la page couverture).
2. **N'écrivez pas** votre nom sur l'enveloppe d'examen ni sur les feuilles de réponses. Inscrivez uniquement votre numéro de candidat.
3. On a indiqué au début de chaque question le nombre de minutes que vous pourriez consacrer à y répondre (à raison de 1,8 minutes par point). Cette indication permettra de répartir convenablement le temps alloué.
4. Aucun point ne sera accordé pour les réponses ou parties de réponse qui auront été écrites sur le questionnaire.
5. **Assurez-vous de détacher la feuille de réponse à la question 1**, laquelle est jointe à la dernière page de cet examen, et de la soumettre avec vos autres feuilles de réponse dans l'enveloppe d'examen qui vous été fournie.
6. Il est recommandé d'écrire vos réponses à l'encre et à double interligne.
7. Deux tables sont jointes à cette épreuve d'examen. Aucune autre source de référence n'est permise.

Question 1 (8 points) (14 minutes)

La question comporte **4 parties de deux points chacune**. Choisissez la meilleure réponse pour chacune de ces questions. Indiquez votre réponse en cochant d'un « X » la case appropriée de la feuille de réponse jointe à la dernière page de cet examen. Si plus d'une réponse est donnée à une question, aucun point ne lui sera accordé. Vous **ne perdrez aucun point** pour les mauvaises réponses. Les explications fournies ne seront **pas** prises en compte. **Lorsque vous aurez complété votre feuille de réponse, détachez-la et joignez-la à vos autres feuilles de réponse.**

(i) Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est une méthode de comptabilisation qui permet de constater dans les résultats au cours de la même période les gains, les pertes, les produits et les charges compensatoires dans une relation de couverture. Par exemple, si le 1^{er} décembre 2002, la société ABC encourt un passif en devises étrangères de 1 000 \$US venant à échéance dans soixante jours et que le même jour, la société s'engage par contrat à acheter 1 000 \$US dans soixante jours, l'opération permet effectivement de couvrir l'exposition aux fluctuations de la devise étrangère. La fin d'exercice de la société ABC est le 31 décembre 2002.

Laquelle des options suivantes correspond **le mieux** aux directives en matière de comptabilité de couverture, telles qu'énoncées dans les PCGR canadiens et applicables dans le cadre d'une telle opération?

- (a) La société ABC doit appliquer la comptabilité de couverture à cette opération puisque le contrat couvre efficacement le risque d'exposition aux fluctuations de la devise étrangère.
- (b) La société ABC a le choix d'appliquer la comptabilité de couverture à cette opération si, en date de celle-ci, la société ABC identifie le contrat comme une opération de couverture des créditeurs et qu'elle possède l'assurance raisonnable que la couverture sera efficace.
- (c) La société ABC doit appliquer la comptabilité de couverture à cette opération si, en date de celle-ci, la société ABC identifie le contrat comme une opération de couverture des créditeurs et qu'elle a l'assurance raisonnable que la couverture sera efficace.
- (d) La société ABC a le choix d'appliquer la comptabilité de couverture à cette opération puisque la société ABC a le choix de déterminer que ce contrat s'appliquera à toute relation de couverture.

(ii) Coentreprises

La société A et la société B, deux sociétés non apparentées, ont créé une coentreprise le 1^{er} janvier 2002, soit la coentreprise AB. La société A fournit en apport à la coentreprise un bâtiment dont la durée de vie utile restante est de 3 ans, la valeur comptable est de 24 000 \$ et la juste valeur est de 30 000 \$. En échange de cette contribution, elle reçoit une participation de 30 % dans la coentreprise AB. Pour une participation de 70 % dans la coentreprise AB, la société B fait un apport de 40 000 \$ en argent et apporte également des stocks ayant une valeur comptable de 20 000 \$. Posez l'hypothèse que la société A applique la consolidation proportionnelle. Ne tenez pas compte des incidences fiscales. Lequel des montants suivants correspondrait à la valeur comptable nette du bâtiment présenté dans les états financiers consolidés de la société A au 31 décembre 2002 ?

- (a) 4 200 \$
- (b) 4 800 \$
- (c) 6 000 \$
- (d) 7 200 \$

(iii) Missions de compilation

Lorsqu'il effectue une mission de compilation, l'expert-comptable n'est pas tenu d'effectuer des enquêtes ou d'autres procédés pour vérifier, corroborer ou examiner l'information fournie par la direction. Cependant, l'expert-comptable peut être conscient que l'information fournie est manifestement inexacte et que les états financiers pourraient être erronés ou trompeurs. Dans un tel cas, laquelle des options suivantes n'est **pas** appropriée ?

- (a) Effectuer des enquêtes et requérir des informations de la part de la direction afin de résoudre le problème
- (b) Refuser d'émettre les états financiers
- (c) Se retirer de la mission
- (d) Modifier le libellé de l'Avis au lecteur afin d'expliquer la situation.

(iv) Appréciation du risque de non-contrôle

Après avoir acquis une compréhension du contrôle interne, le vérificateur doit effectuer une appréciation préliminaire du risque de non-contrôle. Laquelle des conclusions suivantes n'est **pas** appropriée ?

- (a) Le risque de non-contrôle devrait être établi à un niveau maximum si les politiques et les procédures en place ne concernent pas ladite assertion vérifiée ou semblent inefficaces.
- (b) Le risque de non-contrôle devrait être établi à un niveau inférieur au maximum si les politiques et les procédures ne concernent pas ladite assertion vérifiée ou elles semblent inefficaces.
- (c) Le risque de non-contrôle devrait être établi à un niveau maximum si le vérificateur considère qu'il serait plus efficient d'obtenir les éléments probants nécessaires en effectuant des procédés de corroboration.
- (d) Le risque de non-contrôle devrait être établi à un niveau inférieur au maximum si les politiques et les procédures concernent ladite assertion vérifiée et que les tests des contrôles confirment qu'ils sont efficaces.

Question 2 (10 points) (18 minutes)

Information différentielle

M. Horten est l'unique actionnaire de Produits Horten ltée (PHL) et de Holding Horten inc. (HHI). Vous, CA, venez tout juste de terminer la rencontre de fin d'année avec M. Horten où vous avez mis la touche finale aux exercices des deux sociétés qui se sont terminés le 31 décembre 2001. Au cours de cette réunion, vous avez présenté à M. Horten, en même temps que les déclarations fiscales des deux sociétés, les états financiers vérifiés de PHL et les états financiers non consolidés de HHI qui comportent, quant à eux, une mission d'examen. Voici la discussion qui s'est tenue au cours de la réunion :

M. Horten: Je suis content que nous en ayons terminé avec ces états et que le tout semble bien aller. J'ai cru comprendre que les honoraires pourraient être moindres l'an prochain puisque les règles comptables reconnaissent maintenant que les sociétés comme la mienne n'ont pas besoin d'une comptabilité détaillée. Je crois que le terme utilisé est la comptabilité différentielle. Je suis en faveur de tout changement qui fera en sorte de réduire mes honoraires. Je suis satisfait du travail que vous faites, mais la banque désire une vérification uniquement pour répondre aux exigences du siège social et cette vérification est devenue très coûteuse.

CA: Il existe un certain nombre de choix qu'il vous sera possible de faire lors de la production des prochains états financiers. Aimerez-vous en discuter dès maintenant ?

M. Horten: Non. Vous pouvez me communiquer par courriel les choix qu'il me sera loisible de faire pour mes sociétés. Vous me ferez savoir quels sont les facteurs que je devrais considérer dans mes décisions. Je veux également savoir si ces choix auront une incidence sur les rapports que vous joindrez aux états financiers.

Vous retournez au bureau pour préparer la réponse aux questions de M. Horten. Pour vous aider à orienter votre réponse, vous préparez un bref sommaire en vous appuyant sur les états financiers des deux sociétés résumés à l'**Annexe 1**.

Travail à faire :

Rédigez le courriel à l'intention de M. Horten.

Annexe I
Sommaire des états financiers

Produits Holden Ltée

Actif à court terme	150 000 \$	Passif à court terme	80 900 \$
Immobilisations corporelles	350 000 \$	Dette à long terme	200 000 \$
		Impôts futurs	39 000 \$
		Actions ordinaires	100 \$
		Bénéfices non répartis	<u>180 000 \$</u>
	<u>500 000 \$</u>		<u>500 000 \$</u>

Horten Holdings inc.

Actif à court terme	50 000 \$	Passif à court terme	1 100 \$
Placements dans PHL	100	Actions privilégiées *	100
		Actions ordinaires	100
		Bénéfices non répartis	<u>48 800</u>
	<u>50 100 \$</u>		<u>50 100 \$</u>

* Les actions privilégiées ont été émises dans le cadre d'une restructuration effectuée à des fins de planification fiscale. Elles sont rachetables à 200 000 \$.

Question 3 (7 points) (13 minutes)

Prestations contractuelles et spéciales de cessation d'emploi

Un membre de l'équipe affecté à la mission d'examen de votre client Hilory Corporation (HC) vous a laissé une note au sujet d'un mémo écrit par le président de la société qu'il a découvert au cours de la mission. HC est une société privée dont la fin d'exercice est le 31 août 2002. Le mémo, en date du 15 août 2002, expose les grandes lignes d'un plan visant à réduire de 15 le nombre d'employés. La raison invoquée à cette mesure est la récente diminution de la demande des produits sur les marchés étrangers. Le mémo révèle les éléments suivants :

- ∅ Le 5 septembre 2002, on accordera 1 500 \$ à 5 employés spécifiquement identifiés, lesquels seront alors escortés à l'extérieur du bureau. Ces employés recevront ce montant en guise d'avis de cessation d'emploi. Compte tenu des années de service et de leurs positions, le montant est considéré conforme aux dispositions de toutes les normes et règlements applicables en matière d'emploi.
- ∅ Un second groupe d'employés également identifiés spécifiquement recevront, quant à eux, un forfait de 5 000 \$ chacun s'ils décident de quitter de leur plein gré HC avant le 15 novembre 2002. Si HC est incapable de recruter 10 volontaires pour ce plan d'ici le 15 novembre, alors HC mettra fin à l'emploi du nombre requis d'employés en versant 3 000 \$ à chacun le 30 novembre 2002.

Seuls les 5 premiers employés ont été avisés de cette façon.

Le membre de l'équipe affecté à la mission est quelque peu dérouté par les directives fournies dans le Manuel. Comme le dossier doit être complété le lendemain soir, vous devez lui expliquer la différence entre une prestation spéciale de cessation d'emploi et une prestation contractuelle de cessation d'emploi. Vous devez également lui expliquer en détail quelles seraient les exigences éventuelles en matière de mesure et d'informations à fournir dans les états financiers de HC au 31 août 2002 par suite du mémo émis par le président.

Travail à faire:

Rédigez la réponse à l'intention du membre de votre équipe.

Question 4 (7 points) (13 minutes)

Comptabilisation des placements – Comptabilisation à la valeur de consolidation

La société ABC (ABC) est une société privée dont la fin d'année fiscale est le 31 décembre. Au 2 janvier 2002, la société ABC achète 4 000 actions correspondant à une participation de 40 % dans la société XYZ (XYZ) et ce, pour une considération de 160 000 \$ en argent.

Voici l'information disponible au 2 janvier 2002 :

	<u>Valeur comptable</u>
Actif à court terme	100 000 \$
Terrain	50 000
Bâtiment et équipement	<u>300 000</u>
	<u>450 000 \$</u>
Créditeurs	150 000 \$
Capitaux propres	<u>300 000</u>
	<u>450 000 \$</u>

La vie utile estimative restante du bâtiment et de l'équipement est de 10 ans. La juste valeur des actifs et des passifs identifiables correspond approximativement aux valeurs comptables à l'exception de ce qui suit : le terrain a une juste valeur de 100 000 \$, le bâtiment et l'équipement de 320 000 \$. Le revenu net de XYZ pour l'exercice terminé au 31 décembre 2002 est de 80 000 \$. Des dividendes de 2 \$ l'action ont été versés au cours de cette période.

Travail à faire :

Calculez la valeur comptable pour ABC de son placement dans XYZ, ainsi que l'incidence nette sur le revenu net de ABC au 31 décembre 2002. Posez l'hypothèse que ABC applique la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation pour son placement dans XYZ. Expliquez tous vos calculs et formulez toutes les hypothèses à l'appui. Ne tenez pas compte des incidences fiscales.

Question 5 (6 points) 11 minutes)

Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Certains revenus de placement donnent lieu à des impôts remboursables lorsque certaines distributions sont versées aux actionnaires. Par exemple, M. Smith détient la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société A, soit la seule classe d'actions émises par la société. La Société A est tenue de verser un impôt remboursable de 100 \$ sur le revenu de placement gagné au cours de l'exercice considéré. L'impôt sera remboursable à raison de 1 \$ par tranche de 3 \$ payée à titre de dividende. Il n'y eut aucun paiement de dividende au cours de l'exercice considéré.

Travail à faire

Discutez de toutes les questions comptables relatives à l'impôt remboursable.

Question 6 (5 points) (8 minutes)

Comptabilité des organismes sans but lucratif - Apports

Haliburton Golf Club (HGC) est un organisme sans but lucratif fondé en janvier 2002. Le droit d'adhésion d'un nouveau membre est de 25 000 \$. Son versement peut s'échelonner sur 5 ans, moyennant un taux d'intérêt de 6 % calculé à la fin de chaque année fiscale. Le droit d'adhésion n'est pas remboursable. Les membres paieront de plus une cotisation annuelle de 1 500 \$ pour couvrir les frais de fonctionnement annuel. Si les cotisations annuelles ou d'autres versements ne sont pas acquittés, le membre se verra alors refusé l'accès à tous les services et installations de l'organisme.

La saison de golf commence le 1^{er} mai et se poursuit jusqu'au 31 octobre 2002. Les montants suivants ont été collectés auprès des nouveaux membres au début de la saison :

- € 30 ont payé la totalité du droit d'adhésion
- € 60 ont acquitté le premier versement de 5 000 \$
- € Les 90 membres ont tous acquitté la cotisation annuelle de 1 500 \$

Votre cabinet effectuera la vérification des états financiers de HGC. Le Bureau de direction prévoit établir la fin d'exercice au 30 septembre et il vous a demandé à vous, CA, de lui donner des conseils sur la façon de comptabiliser à cette date les montants reçus et à recevoir des membres.

Travail à faire :

Préparez la réponse à l'intention du Bureau de direction.

Question 7 (8 points) (14 minutes)

Cession de créances

Richton Produits Limitée (RPL) vend des camionnettes fabriquées sur commandes à des sociétés clientes. Afin d'améliorer ses liquidités, RPL a cédé récemment 1 200 000 \$ de ses créances à ARC Trust Co (ARC). RPL n'est pas certaine de la façon dont elle devrait comptabiliser la somme de 1 000 000 \$ reçue de ARC.

Travail à faire :

- Partie A Exposez brièvement les conditions requises pour que les créances soient éliminées des livres de RPL. **(4 points)**
- Partie B Énumérez les éléments que le vérificateur de RPL devrait tenir compte lorsqu'il utilise un avis juridique à titre d'élément probant pour ce genre d'opération. **(4 points)**

Question 8 (6 points) (11 minutes)

Présentation des produits

BigCity Collège inc. (BCI) est une école privée pour des élèves adultes qui désirent améliorer leurs habiletés en matière d'informatique. BCI exige que les postulants soumettent un formulaire d'inscription au Service Limitée (SL) qui s'occupe du processus d'inscription par Internet pour le compte de BCI. BCI a conclu un contrat de service avec SL pour le traitement des demandes d'inscription, ainsi que pour l'encaissement des frais de scolarité versés par les postulants. BCI établit les critères et les droits d'inscription et lorsque la demande d'inscription est acceptée, SL remet à BCI 90 % des frais de scolarité encaissés.

Les étudiants potentiels soumettent électroniquement à SL leur demande d'inscription. Ils transmettent également les renseignements relatifs à leur carte de crédit à SL afin que celui-ci puisse porter sur leur carte de crédit les droits d'inscription. Les droits réguliers d'inscription sont de 5 000 \$ par postulant. SL recouvre le produit de l'opération auprès de l'émetteur de la carte de crédit et il verse le montant dû à BCI à chaque mois. SL assume tous les risques de crédit.

Travail à faire :

Discutez des questions relatives à la constatation, à la présentation et aux informations à fournir sur les produits dans les états financiers de Service Limitée. Fournissez également une conclusion étayée à savoir si SL devrait présenter les produits en fonction du montant brut encaissé ou encore du montant des droits chargés à BCI.

Question 9 (8 points) (14 minutes)

Évaluation des inexactitudes

À l'étape de la planification, le vérificateur doit procéder à une appréciation préliminaire de l'importance relative en fonction notamment des utilisateurs des états financiers. Au cours de sa vérification, le vérificateur détectera des inexactitudes et il devra déterminer si elles ont une incidence significative sur les états financiers. Cette évaluation ne représente pas un simple exercice quantitatif impliquant la comparaison des montants identifiés au montant établi comme seuil d'importance relative. Des facteurs qualitatifs doivent également être pris en compte.

Travail à faire :

Exposez brièvement les facteurs qualitatifs pertinents que le vérificateur devrait considérer pour déterminer si les inexactitudes ont une incidence significative sur les états financiers.

Question 10 (11 points) (20 minutes)

Fraudes et erreurs

John Smith, CA, est sur le point de terminer la vérification de Hurt Autos Limitée (HAL). HAL est fournisseur de peinture pour des ateliers de carrosserie indépendants. La société possède également elle-même deux ateliers de carrosserie. Au cours de la vérification, un vol de peinture fut mis au jour lorsqu'un client informa le propriétaire qu'on lui avait offert de la peinture à rabais s'il ne demandait pas de reçu et s'il voulait payer au comptant. L'employé qui lui avait fait cette offre avait travaillé plusieurs années chez HAL et il avait été congédié récemment. Suivant une estimation initiale du propriétaire, il manquerait au moins 100 000 \$ de stocks. Ce montant est important par rapport aux états financiers.

Travail à faire :

Partie A Exposez brièvement les incidences comptables de cette découverte. **(3 points)**

Partie B Exposez brièvement les incidences sur la vérification actuellement effectuée par John Smith et déterminez les procédés spécifiques de vérification que John devrait appliquer. **(8 points)**

Question 11 (6 points) (11 minutes)

Rapports spéciaux

Votre client, la société Sécurité Plus Limitée (SPL), est détenue et exploitée par Tom Styles. SPL s'occupe du stockage électronique de documents confidentiels pour des clients dont les procédures de sécurité prévoient le stockage hors-place de leurs données. Parmi les clients de SPL, on compte des services gouvernementaux, des institutions financières et d'autres entités semblables. SPL s'est engagée par contrat à fournir à deux clients importants une copie de ses propres états financiers. L'entreprise s'est également engagée à fournir une lettre distincte à un client stipulant que SPL détient une assurance adéquate et qu'aucun de ses clients ne représente plus de 10 % de ses revenus bruts. Tom vous a demandé ce que vous pourriez faire, à titre de vérificateur de SPL, pour l'aider à répondre à ces exigences.

Travail à faire :

Rédigez une réponse à l'intention de Tom Styles.

Question 12 (6 points) (11 minutes)

Analyse

Le vérificateur doit avoir recours à l'analyse que ce soit à l'étape de la planification, dans le cadre de la mise en œuvre de ses procédés de corroboration effectués au cours de la vérification, ou encore à l'étape finale dans le cadre de son appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Lorsqu'il utilise un procédé analytique à titre de procédé de corroboration, le vérificateur doit se demander si le niveau d'assurance et le degré de précision correspondent à l'objectif qu'il vise par la mise en œuvre de ce procédé. Le niveau d'assurance et le degré de précision dépendent de la fiabilité des données utilisées aux fins de la mise en œuvre du procédé analytique.

Travail à faire :

Discutez des facteurs qui devraient influencer l'appréciation du vérificateur quant à la fiabilité des données utilisées aux fins de la mise en œuvre du procédé analytique.

Question 13 (6 points) (11 minutes)

Vérification des estimations comptables

Les débiteurs de Aid Service Limitée (ASL) totalisent 600 000 \$. Le client a constaté une provision pour créances douteuses de 110 000 \$. Le vérificateur a effectué certaines analyses préliminaires sur des comptes spécifiques de ASL et sur la tendance récente des pertes sur mauvaises créances. Il a conclu que la provision devrait se situer entre 130 000 \$ et 160 000 \$. Le seuil d'importance relative a été fixé à 25 000 \$.

Travail à faire :

Discutez des facteurs que le vérificateur devrait prendre en considération pour résoudre la situation exposée ci-dessus. Fournissez également une appréciation du montant, le cas échéant, qui devrait être constaté dans le tableau des écarts constatés et non corrigés.

Question 14 (6 points) (11 minutes)

Rapports du vérificateur

Votre client, la société Ontrac Produits Limitée(OPL), vous a avisé que l'entreprise pourrait être tenue responsable par suite des réclamations découlant de certains défauts présumés constatés dans une gamme de ses produits. Ces produits ont été vendus au cours de l'année fiscale terminée le 31 juillet 2002. Il est actuellement le 6 septembre 2002 et vous avez terminé tout le travail de vérification de fin d'exercice chez le client, à l'exception des procédés liés à cette précédente question. La direction de OPL vous a informé qu'aucune réclamation importante n'avait encore été signalée et que, conformément à l'avis des membres du conseil de OP, elle refusait d'identifier le produit en question et de fournir toute autre information concernant d'éventuelles réclamations. OPL ne présentera aucune information dans ses états financiers au sujet de ces réclamations éventuelles étant donné que la direction croit que la communication de toute information à cet égard n'est pas dans le meilleur intérêt de la société.

Travail à faire :

Discutez des incidences qu'aurait l'information fournie ci-dessus sur le rapport du vérificateur.

VALEUR ACTUALISÉE D'UN DOLLAR TOUCHÉ À LA FIN DE «N» ANNÉES

Nombre d'années «N»	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	13 %	14 %	15 %	16 %	17 %	18 %	19 %	20 %
1	0,98	0,97	0,96	0,95	0,94	0,93	0,93	0,92	0,91	0,90	0,89	0,88	0,88	0,87	0,86	0,85	0,85	0,84	0,83
2	0,96	0,94	0,92	0,91	0,89	0,87	0,86	0,84	0,83	0,81	0,80	0,78	0,77	0,76	0,74	0,73	0,72	0,71	0,69
3	0,94	0,92	0,89	0,86	0,84	0,82	0,79	0,77	0,75	0,73	0,71	0,69	0,67	0,66	0,64	0,62	0,61	0,59	0,58
4	0,92	0,89	0,85	0,82	0,79	0,76	0,74	0,71	0,68	0,66	0,64	0,61	0,59	0,57	0,55	0,53	0,52	0,50	0,48
5	0,91	0,86	0,82	0,78	0,75	0,71	0,68	0,65	0,62	0,59	0,57	0,54	0,52	0,50	0,48	0,46	0,44	0,42	0,40
6	0,89	0,84	0,79	0,75	0,70	0,67	0,63	0,60	0,56	0,53	0,51	0,48	0,46	0,43	0,41	0,39	0,37	0,35	0,33
7	0,87	0,81	0,76	0,71	0,67	0,62	0,58	0,55	0,51	0,48	0,45	0,43	0,40	0,38	0,35	0,33	0,31	0,30	0,28
8	0,85	0,79	0,73	0,68	0,63	0,58	0,54	0,50	0,47	0,43	0,40	0,38	0,35	0,33	0,31	0,28	0,27	0,25	0,23
9	0,84	0,77	0,70	0,64	0,59	0,54	0,50	0,46	0,42	0,39	0,36	0,33	0,31	0,28	0,26	0,24	0,23	0,21	0,19
10	0,82	0,74	0,68	0,61	0,56	0,51	0,46	0,42	0,39	0,35	0,32	0,29	0,27	0,25	0,23	0,21	0,19	0,18	0,16
11	0,80	0,72	0,65	0,58	0,53	0,48	0,43	0,39	0,35	0,32	0,29	0,26	0,24	0,21	0,20	0,18	0,16	0,15	0,13
12	0,79	0,70	0,62	0,56	0,50	0,44	0,40	0,36	0,32	0,29	0,26	0,23	0,21	0,19	0,17	0,15	0,14	0,12	0,11
13	0,77	0,68	0,60	0,53	0,47	0,41	0,37	0,33	0,29	0,26	0,23	0,20	0,18	0,16	0,15	0,13	0,12	0,10	0,09
14	0,76	0,66	0,58	0,51	0,44	0,39	0,34	0,30	0,26	0,23	0,20	0,18	0,16	0,14	0,13	0,11	0,10	0,09	0,08
15	0,74	0,64	0,56	0,48	0,42	0,36	0,32	0,27	0,24	0,21	0,18	0,16	0,14	0,12	0,11	0,09	0,08	0,07	0,06
16	0,73	0,62	0,53	0,46	0,39	0,34	0,29	0,25	0,22	0,19	0,16	0,14	0,12	0,11	0,09	0,08	0,07	0,06	0,05
17	0,71	0,61	0,51	0,44	0,37	0,32	0,27	0,23	0,20	0,17	0,15	0,13	0,11	0,09	0,08	0,07	0,06	0,05	0,05
18	0,70	0,59	0,49	0,42	0,35	0,30	0,25	0,21	0,18	0,15	0,13	0,11	0,09	0,08	0,07	0,06	0,05	0,04	0,04
19	0,69	0,57	0,47	0,40	0,33	0,28	0,23	0,19	0,16	0,14	0,12	0,10	0,08	0,07	0,06	0,05	0,04	0,04	0,03
20	0,67	0,55	0,46	0,38	0,31	0,26	0,21	0,18	0,15	0,12	0,10	0,09	0,07	0,06	0,05	0,04	0,04	0,03	0,03
21	0,66	0,54	0,44	0,36	0,29	0,24	0,20	0,16	0,14	0,11	0,09	0,08	0,06	0,05	0,04	0,04	0,03	0,03	0,02
22	0,65	0,52	0,42	0,34	0,28	0,23	0,18	0,15	0,12	0,10	0,08	0,07	0,06	0,05	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02
23	0,63	0,51	0,41	0,33	0,26	0,21	0,17	0,14	0,11	0,09	0,07	0,06	0,05	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02
24	0,62	0,49	0,39	0,31	0,25	0,20	0,16	0,13	0,10	0,08	0,07	0,05	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01
25	0,61	0,48	0,38	0,30	0,23	0,18	0,15	0,12	0,09	0,07	0,06	0,05	0,04	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01

TABLE II

VALEUR ACTUALISÉE D'UNE ANNUITÉ D'UN DOLLAR TOUCHÉE À LA FIN DE CHAQUE ANNÉE

Nombre d'années	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	13 %	14 %	15 %	16 %	17 %	18 %	19 %	20 %
1	0,98	0,97	0,96	0,95	0,94	0,93	0,93	0,92	0,91	0,90	0,89	0,88	0,88	0,87	0,86	0,85	0,85	0,84	0,83
2	1,94	1,91	1,89	1,86	1,83	1,81	1,78	1,76	1,74	1,71	1,69	1,67	1,65	1,63	1,61	1,59	1,57	1,55	1,53
3	2,88	2,83	2,78	2,72	2,67	2,62	2,58	2,53	2,49	2,44	2,40	2,36	2,32	2,28	2,25	2,21	2,17	2,14	2,11
4	3,81	3,72	3,63	3,55	3,47	3,39	3,31	3,24	3,17	3,10	3,04	2,97	2,91	2,85	2,80	2,74	2,69	2,64	2,59
5	4,71	4,58	4,45	4,33	4,21	4,10	3,99	3,89	3,79	3,70	3,60	3,52	3,43	3,35	3,27	3,20	3,13	3,06	2,99
6	5,60	5,42	5,24	5,08	4,92	4,77	4,62	4,49	4,36	4,23	4,11	4,00	3,89	3,78	3,68	3,59	3,50	3,41	3,33
7	6,47	6,23	6,00	5,79	5,58	5,39	5,21	5,03	4,87	4,71	4,56	4,42	4,29	4,16	4,04	3,92	3,81	3,71	3,60
8	7,33	7,02	6,73	6,46	6,21	5,97	5,75	5,53	5,33	5,15	4,97	4,80	4,64	4,49	4,34	4,21	4,08	3,95	3,84
9	8,16	7,79	7,44	7,11	6,80	6,52	6,25	6,00	5,76	5,54	5,33	5,13	4,95	4,77	4,61	4,45	4,30	4,16	4,03
10	8,98	8,53	8,11	7,72	7,36	7,02	6,71	6,42	6,14	5,89	5,65	5,43	5,22	5,02	4,83	4,66	4,49	4,34	4,19
11	9,79	9,25	8,76	8,31	7,89	7,50	7,14	6,81	6,50	6,21	5,94	5,69	5,45	5,23	5,03	4,84	4,66	4,49	4,33
12	10,58	9,95	9,39	8,86	8,38	7,94	7,54	7,16	6,81	6,49	6,19	5,92	5,66	5,42	5,20	4,99	4,79	4,61	4,44
13	11,35	10,63	9,99	9,39	8,85	8,36	7,90	7,49	7,10	6,75	6,42	6,12	5,84	5,58	5,34	5,12	4,91	4,71	4,53
14	12,11	11,30	10,56	9,90	9,29	8,75	8,24	7,79	7,37	6,98	6,63	6,30	6,00	5,72	5,47	5,23	5,01	4,80	4,61
15	12,85	11,94	11,12	10,38	9,71	9,11	8,56	8,06	7,61	7,19	6,81	6,46	6,14	5,85	5,58	5,32	5,09	4,88	4,68
16	13,58	12,56	11,65	10,84	10,11	9,45	8,85	8,31	7,82	7,38	6,97	6,60	6,27	5,95	5,67	5,41	5,16	4,94	4,73
17	14,29	13,17	12,17	11,27	10,48	9,76	9,12	8,54	8,02	7,55	7,12	6,73	6,37	6,05	5,75	5,47	5,22	4,99	4,77
18	14,99	13,75	12,66	11,69	10,83	10,06	9,37	8,76	8,20	7,70	7,25	6,84	6,47	6,13	5,82	5,53	5,27	5,03	4,81
19	15,68	14,32	13,13	12,09	11,16	10,34	9,60	8,95	8,36	7,84	7,37	6,94	6,55	6,20	5,88	5,58	5,32	5,07	4,84
20	16,35	14,88	13,59	12,46	11,47	10,59	9,82	9,13	8,51	7,96	7,47	7,02	6,62	6,26	5,93	5,63	5,35	5,10	4,87
21	17,01	15,42	14,03	12,82	11,76	10,84	10,02	9,29	8,65	8,08	7,56	7,10	6,69	6,31	5,97	5,67	5,38	5,13	4,89
22	17,66	15,94	14,45	13,16	12,04	11,06	10,20	9,44	8,77	8,18	7,65	7,17	6,74	6,36	6,01	5,70	5,41	5,15	4,91
23	18,29	16,44	14,86	13,49	12,30	11,27	10,37	9,58	8,88	8,27	7,72	7,23	6,79	6,40	6,04	5,72	5,43	5,17	4,93
24	18,91	16,94	15,25	13,80	12,55	11,47	10,53	9,71	8,99	8,35	7,78	7,28	6,84	6,43	6,07	5,75	5,45	5,18	4,94
25	19,52	17,41	15,62	14,09	12,78	11,65	10,68	9,82	9,08	8,42	7,84	7,33	6,87	6,46	6,10	5,77	5,47	5,20	4,95

FEUILLE DE RÉPONSE

Question 1

NUMÉRO DE CANDIDAT: _____

LES INSTITUTS/ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU CANADA

EXAMEN DE RÉCIPROCITÉ DES CA (CARE)

Jour 1 - 2002

NOTE:

Pour chacune des 4 parties ci-dessous, indiquez votre réponse en cochant un « X » dans l'espace approprié.

DÉTACHEZ CETTE FEUILLE DE RÉPONSE

de votre examen et joignez-la à vos autres feuilles de réponse que vous insérerez dans l'enveloppe d'examen qui vous a été fournie. N'y incluez pas le questionnaire d'examen.

Question 1 – FEUILLE DE RÉPONSE

(i) (a) _____ (b) _____ (c) _____ (d) _____

(ii) (a) _____ (b) _____ (c) _____ (d) _____

(iii) (a) _____ (b) _____ (c) _____ (d) _____

(iv) (a) _____ (b) _____ (c) _____ (d) _____

NE PAS ÉCRIRE DANS CET ESPACE	

TOTAL	_____
	<u> X 2</u>

LES INSTITUTS/ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU CANADA

EXAMEN DE RÉCIPROCITÉ DES CA - CARE

JOUR DEUX– 2002

(100 points) (3 heures)

NOTES À L'INTENTION DES CANDIDATS :

1. Cet examen comporte 11 questions et 18 pages (incluant la page couverture).
2. **N'écrivez pas** votre nom sur l'enveloppe d'examen ni sur les feuilles de réponses. Inscrivez uniquement votre numéro de candidat.
3. On a indiqué au début de chaque question le nombre de minutes que vous pourriez consacrer à y répondre (à raison de 1,8 minutes par point). Cette indication permettra de répartir convenablement le temps alloué.
4. Aucun point ne sera accordé pour les réponses ou parties de réponse qui auront été écrites sur le questionnaire.
5. Il est recommandé d'écrire vos réponses à l'**encre** et à double interligne.
6. Deux tables sont jointes à cette épreuve d'examen. Aucune autre source de référence n'est permise..

Question 1 (12 points) (22 minutes)

Gail Geru est cadre supérieur dans une grande société ouverte (publique) située à Vancouver, en Colombie Britannique. Gail envisage sérieusement accepter l'offre d'emploi de Textron inc., une grande société ouverte située à Toronto, en Ontario. Gail a reçu une lettre lui faisant part de l'enveloppe proposée en matière de rémunération. Cette enveloppe est attrayante, mais Gail vous a demandé de la conseiller sur les incidences fiscales de cette offre avant qu'elle ne prenne sa décision finale. Textron débute sa lettre par une offre de prêt sans intérêt de 100 000 \$ afin de l'aider à financer l'achat d'une nouvelle maison. Textron remboursera à Gail tous ses frais de déménagement. En plus d'un salaire annuel de 220 000 \$, Textron propose les avantages suivants :

1. Une automobile de luxe sera fournie à Gail pour son usage personnel et ce, même si elle n'aura jamais besoin de l'automobile à des fins d'affaire. La société paiera tous les frais liés à l'usage de l'automobile (soit environ 2 500 \$ par année), de même que les frais de location mensuels de 900 \$. Gail devrait parcourir environ 20 000 kilomètres par année avec l'automobile.
2. Textron intégrera Gail dans son régime d'assurance-vie collective temporaire et paiera la prime qui offre une couverture de 100 000 \$. Textron paiera également les primes pour d'autres régimes privés d'assurance-maladie, incluant un régime d'assurance dentaire et un régime de remboursement de frais médicaux.
3. Gail sera admissible à une gratification annuelle allant jusqu'à 50 000 \$, le montant étant établi en fonction de son rendement. Cette gratification sera accordée chaque année en date de fin d'exercice de la société, soit le 31 décembre, mais elle ne sera versée que le 30 juin de l'année suivante.
4. Textron fournira à Gail une allocation mensuelle de 600 \$ pour couvrir les frais qu'elle pourra encourir dans le cadre des fonctions de son emploi.
5. Tous les employés de Textron sont admissibles au régime d'option d'achat d'actions. L'option peut être exercée au prix de 10 \$ l'action. Les actions se transigent actuellement à 10 \$ l'action. Le prix de l'action devrait augmenter de façon importante au cours des deux prochaines années.
6. On paiera à Gail les frais d'adhésion aux meilleurs clubs sociaux de la région à des fins de loisir et de relaxation. La société prévoit que cela contribuera à améliorer le rendement de Gail dans son travail.

Travail à faire:

Rédigez un rapport à l'intention de Gail exposant en détail les incidences fiscales de l'enveloppe de rémunération proposée.

Question 2 (9 points) (16 minutes)

Hollie et Séléna sont associées à part égale dans Lakefield Interieurs, une entreprise de décoration intérieure. Les résultats de Lakefield Interieurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 se présentent comme suit :

Produits	800 000 \$
Charges	<u>200 000</u>
Bénéfice avant gain sur vente d'actif	600 000
Gain sur vente d'actif	<u>38 000</u>
Bénéfice net	<u>638 000 \$</u>

Information complémentaire:

- a) Les produits comprennent un revenu d'intérêts de 1 000 \$ réalisé sur un certificat de dépôt garanti (CDG) ;
- b) Les charges comprennent ce qui suit :
 - Salaires payés à Hollie et à Séléna totalisant 6 000 \$;
 - Un don de 1 000 \$ versé à un organisme de charité enregistré ;
 - Une rémunération de 2 000 \$ payée au fils de Séléna employé dans l'entreprise. Il s'occupe de l'entretien du magasin durant les fins de semaine. Le montant de 2 000 \$ est jugé raisonnable ;
 - Des repas s'élevant à 1 200 \$ aux fins de divertissement des clients payants.
- c) La vente d'actif s'applique à la vente d'un terrain acheté originalement en vue de construire un bâtiment devant servir à l'exploitation de l'entreprise. Ces plans ont été abandonnés à la suite du refus de la banque d'avancer les fonds nécessaires. Le montant de 38 000 \$ représente le profit net réalisé après versement de la commission à l'agence immobilière et des frais juridiques de 5 000 \$.
- d) Chaque associée utilise sa propre voiture et défraie ses propres dépenses d'automobile. Les frais d'utilisation de l'automobile de Séléna se sont élevés à 15 400 \$ pour l'année. Les frais de cette dernière comprennent les paiements mensuels de location de 1 100 \$, incluant la TPS et la TVP de 8 % pour une automobile louée depuis le 1^{er} janvier 2001. Trente pour cent des kilomètres parcourus par Séléna le furent aux fins de son emploi. Hollie a encouru des frais identiques pour l'utilisation de son automobile.
- e) C'est Hollie qui a démarré l'entreprise. Séléna s'est jointe plusieurs années plus tard. Elle a alors contracté un emprunt de 35 000 \$ auprès de la banque afin d'acheter sa participation dans la société. Elle a versé 1 800 \$ d'intérêts sur son emprunt bancaire en 2001.
- f) Le bilan de Lakefield Interieurs au 31 décembre 2001 indique que Hollie a fait un retrait de 42 000 \$ au cours de l'année et Séléna un retrait de 35 000 \$ pour la même période.

Travail à faire :

Calculez le montant de revenu, en distinguant les types de revenu, que Séléna devra inclure dans sa déclaration de revenu des particuliers pour l'année 2001. Identifiez les déductions et/ou les crédits pour impôt applicables aux montants ci-dessus que Séléna aura droit de réclamer sur sa déclaration de revenu des particuliers de 2001.

Question 3 (7 points) (12 minutes)

Larry Leeder a décidé de constituer en société par actions son entreprise individuelle. À cet égard, son comptable lui a recommandé d'exercer le choix prévu à l'article 85 en ce qui a trait au transfert des trois éléments d'actif suivants :

	<u>Juste valeur marchande</u>	<u>Coût en capital /PBR *</u>	<u>FNACC/MCIA **</u>
Terrain	150 000 \$	100 000 \$	S/A
Bâtiment	300 000	280 000	243 000
Survaleur	<u>10 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>460 000 \$</u>	<u>380 000 \$</u>	<u>243 000 \$</u>

* PBR : Prix de base rajusté

** MCIA : Montant cumulatif des immobilisations admissibles

Travail à faire :

1. Déterminez le montant que Larry devrait choisir comme produit de transfert pour chacun de ces trois éléments d'actif au moment d'exercer le choix prévu à l'article 85. Larry souhaite éviter si possible d'avoir à constater un revenu imposable. **(3 points)**
2. En posant l'hypothèse que la nouvelle société émettra une créance et des actions privilégiées à l'intention de Larry en échange des immobilisations, déterminez (a) le montant maximum de la créance et (b) le montant des actions privilégiées qu'il faudra émettre pour la différence. **(2 points)**
3. Quelles seraient les incidences fiscales pour Larry si la société rachète ultérieurement les actions privilégiées ? Le résultat serait-il différent si Larry vend ses actions à un parti non apparenté ? **(2 points)**

Question 4 (10 pointss) (18 minutes)

Pour chacune des trois situations indépendantes suivantes, indiquez quelles sont les sociétés associées et pour quelles raisons.

- 1) Stéphanie détient 45 % des actions ordinaires de S&V Entreprises Ltée. Victor qui a vécu avec Stéphanie, mais avec laquelle il n'est pas marié, détient quant à lui un autre 30 %. Leur fils de 21 ans, Justin, détient le dernier 25 % des actions. Justin et son épouse Kristin âgée de 25 ans détiennent chacun 50 % des actions ordinaires de J&K Mfg. inc.
- 2) Marie et Anne sont deux sœurs. Chacune détient 50 % des actions ordinaires de M&A Ventes Ltée. Chacune détient également 15 % des actions ordinaires de R&D Grossiste inc. Le fils de Marie, Ron, âgé de 24 ans, détient 35% de R&D Grossiste inc., alors que le fils de Anne, David, âgé de 25 ans, détient l'autre 35 % des actions ordinaires de R&D Grossiste inc.
- 3) Michael détient la totalité des actions ordinaires de Mears Ltée. Son beau-frère, Bob, détient quant à lui la totalité des actions ordinaires de Nars inc. Michael détient également 55 % de Shared Ltée, alors que Bob détient l'autre 45 % de Shared Ltée.

Question 5 (6 points) (11 minutes)

Qualité Aliments inc. est une société privée sous contrôle canadien exerçant ses activités au Canada. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001, Qualité Aliments inc. a réalisé des revenus provenant des sources suivantes :

Bénéfices tirés d'une entreprise exploitée activement
Gain sur réalisation d'actif utilisé dans une entreprise exploitée activement

Qualité Aliments inc. est associée à une autre société, Spreads inc. Un plafond de 120 000 \$ est attribué à Spreads inc. pour l'année 2001. Ne tenez pas compte des incidences pouvant découler des impôts des grandes sociétés.

Travail à faire :

Décrivez en détail comment chaque source de revenus sera assujettie à l'impôt [Ne tenez pas compte des impôts provinciaux].

Question 6 (6 points) (11 minutes)

Les trois parties suivantes sont indépendantes les unes des autres.

Partie A (2 points)

Robert est âgé de 48 ans et son épouse 43 ans. Robert tire un revenu d'emploi de 81 000 \$. Le revenu d'emploi de Marie est de 5 050 \$. Leur fils de 19 ans, Ian, vit sous le même toit que ses parents. Ian a fréquenté l'université à plein temps durant quatre mois en 2001. Robert a défrayé 2 800 \$ de frais de scolarité pour Ian au cours de l'année civile 2001, ainsi que 525 \$ en manuels scolaires. Ian a réalisé un revenu d'emploi de 4 000 \$ gagné durant l'été.

Travail à faire :

Calculez les crédits d'impôt fédéral maximums que Robert peut réclamer pour l'année 2001. Ne tenez cependant pas compte des crédits relatifs au régime de pension du Canada et à l'assurance emploi.

Partie B (2 points)

Corina détient des actions qui se transigent à la Bourse de Toronto. Les actions ont une juste valeur marchande de 100 000 \$ et un prix de base rajusté de 20 000 \$. Au cours de l'année 2001, Corina a donné ces actions à un organisme enregistré de bienfaisance canadien. C'est le seul don de Corina.

Travail à faire :

Calculez le gain en capital imposable de Corina et le crédit d'impôt fédéral pour don de charité pour l'année 2001.

Partie C (2 points)

Agassi ltée, une société fermée, reçoit un dividende imposable de 90 000 \$ de sa filiale. Cette dernière a payé un dividende totalisant 120 000 \$ et elle a reçu un remboursement au titre de dividendes de 18 000 \$.

Travail à faire :

Déterminez le montant d'impôt payable par Agassi ltée sur le dividende reçu.

QUESTION 7 (7 points) (13 minutes)

En janvier 2001, Terrance Taxmiser a fondé une nouvelle entreprise désignée sous le nom de Tiny Productions inc. (“TPI”), laquelle a été constituée en société par actions. Dans le cadre de la structuration de la société visant à réduire le fardeau fiscal global de sa famille, Terrance désigna ses trois enfants, Telly, Tizzy et Tuuny, à titre d’actionnaires de la société. La responsabilité de la signature de tous les documents relatifs à la société fut confiée à Tuuny, l’aîné âgé de 12 ans. Les enfants désignèrent à leur tour leur père à titre de président et unique directeur de TPI.

En février 2001, Terrance, agissant à titre de président de TPI, rencontra Rocco Rocky au restaurant dans le cadre d’un repas. Après plusieurs verres, Terrance demanda à Rocky si la somme de 240 000 \$ serait un montant raisonnable pour l’acquisition d’une portion de terrain vacant et d’une pièce d’équipement que Rocky possédait. Ce dernier, qui ne se sentait déjà pas très bien, dit simplement à Terrance « ça marche ». Plus tard, ce soir là, Rocky fut admis à l’hôpital souffrant d’empoisonnement à l’alcool.

Prenant Rocky aux mots, Terrance retint les services d’un architecte en vue de dresser les plans d’un nouveau centre commercial.

Mais Rocky refuse maintenant de finaliser la transaction. Il fit savoir à Terrance qu’il était très sûr de sa position sur le plan juridique. Terrance avisa donc Rocky qu’il avait 20 jours pour conclure la transaction, après quoi, il intenterait une action au nom de Telly, Tizzy et Tuuny à titre de plaignants et il poursuivrait Rocky pour bris de contrat et pour fausse représentation frauduleuse.

Travail à faire :

Rédigez un mémo présentant une analyse exhaustive des parties éventuelles en cause, des réclamations éventuelles possibles, ainsi que du genre d’arguments susceptibles d’être soulevés en défense(s) et que Rocky pourrait invoquer. Le mémo devrait inclure une discussion au sujet de toutes autres questions juridiques que vous auriez identifiées, et tout conseil que vous pourriez donner à l’une ou l’autre des parties.

QUESTION 8 (5 points) (9 minutes)

Richard Norco et Thomas Raleigh envisagent démarrer une entreprise de livraison de courrier à bicyclette. Ils habitent près du centre-ville et leur objectif est de livrer des colis entre les bureaux de cabinets juridiques et le bureau d'enregistrement des terrains. Les deux hommes sont encore jeunes et ils prévoient retourner à l'université dans environ un an.

Richard et Thomas aimeraient que vous leur donniez des conseils quant à la forme juridique que devrait prendre leur entreprise. Thomas a entendu dire qu'une société en commandite simple (société de personnes) serait un choix avantageux. Richard croit plutôt qu'il serait mieux de former une SRL (société à responsabilité limitée), tout comme d'ailleurs le sont la plupart des cabinets juridiques.

Travail à faire :

Rédigez un mémo dans lequel vous exposerez les avantages et les inconvénients des principales formes juridiques que l'entreprise visée pourrait prendre et quelle serait votre recommandation quant à la façon de procéder. Ne tenez pas compte des considérations fiscales et n'en discutez pas.

QUESTION 9 (8 points) (14 minutes)

Trilaws inc. exploite plusieurs magasins d'alimentation dans Big City. Le 4 juillet 2002, un des employés du plus grand magasin travaillant dans le service de production (fruits et légumes) tomba subitement très malade. Il fut par la suite diagnostiqué comme étant porteur de l'hépatite A, une maladie du foie potentiellement mortelle. L'hépatite A est transmise par les déchets et les fluides du corps.

Il est courant, dans l'industrie alimentaire, d'exiger de la part des employés qu'ils soient vaccinés contre l'hépatite afin de réduire le risque de développer la maladie. Trilaws n'imposait pas une telle politique. Il est également assez courant chez les détaillants en alimentation d'adopter des politiques rigides en matière d'hygiène personnel et de port de gants. Santé Canada ne rend cependant pas obligatoires de telles politiques.

Par suite du diagnostic d'hépatite A contracté par l'employé, les dirigeants de Trilaws rencontrèrent les officiers municipaux du service de santé publique de Big City. Au cours de cette rencontre, Trilaws fit valoir ses préoccupations au sujet de la mauvaise publicité et de l'incidence que cela pourrait avoir sur la poursuite de l'exploitation de ses magasins et sur sa capacité à procurer un emploi permanent à tant de travailleurs. Les responsables du service de santé étaient quant à eux préoccupés de la possibilité qu'il y ait une crise de panique généralisée, d'autant plus qu'ils n'avaient pas suffisamment de vaccins en stock. Par suite de cette rencontre, les parties ont convenu que « ne rien faire » serait la position appropriée à adopter.

Depuis ce temps, près de 50 personnes contractèrent l'hépatite A. Environ 8 d'entre eux souffrirent de sérieux dommages aux foies qui réduiront probablement leur espérance de vie. Les personnes qui sont tombées malades envisagent d'intenter soit une poursuite individuelle en justice, soit une poursuite collective.

Travail à faire :

Partie A (5 points)

Rédigez un mémo dans lequel vous discuterez de la nature de la réclamation que peuvent faire les personnes qui sont tombées malades ; que devront-elles prouver ; quelles sont les parties en cause et quels sont les arguments en défense qui pourraient être invoqués.

Partie B (3 points)

Posez l'hypothèse que la fin d'année fiscale de Trilaws est le 31 août 2002. Les états financiers de Trilaws ne font aucune mention de l'éventualité. Le vérificateur de Trilaws, même s'il était au courant de la situation, avait été convaincu par la direction que l'affaire était « frivole ». Quand la lettre d'avocat fut émise, la direction et le vérificateur s'entendirent pour n'y faire aucune référence. Posez l'hypothèse que cette prise de position donna lieu par la suite à une sérieuse remise en question de la présentation de l'information financière. De plus, la banque, qui a accordé une marge de crédit à Trilaws, pourrait également encourir une perte importante. Fournissez vos commentaires sur le fondement de la réclamation (ou des réclamations) que la banque pourrait intenter, accompagnés de brefs commentaires additionnels sur les arguments pouvant être soulevés en preuves, ainsi que votre appréciation du résultat probable.

SECTION C – RÈGLES EN MATIÈRE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE TOTAL DES POINTS = 30
--

QUESTION 10 (23 points) (41 minutes)

Travail à faire :

Dans chacune des situations ci-dessous, des violations ou des violations possibles en matière d'éthique professionnelle se sont produites ou ont pu se produire ou encore, des règles en matière de conduite professionnelle ont pu être enfreintes.

Dans chaque situation, Parties A, B, C et D, identifiez et discutez la ou les règles pertinentes en matière de conduite professionnelle (incluant les codes, lois, règlements, et directives pertinentes) qui auraient dû guider les actions du comptable agréé (CA) en cause ou du cabinet comptable.

Partie A (8 points)

Franken Sense, CA, est employé à titre d'analyste des questions stratégiques et budgétaires à la Commission scolaire Big City. Même s'il est comptable agréé, Franken ne s'est pas tenu à jour en ce qui a trait à la loi de l'impôt au Canada. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, il a recours aux services de Lawn & Chare, (« LC ») comptables agréés, pour produire sa déclaration de revenu T1 des particuliers et celle de son épouse. Au fil des ans, Franken a développé une relation amicale avec Mandy Chare, un associé de LC.

La Commission scolaire Big City est sur le point de réaliser un déficit budgétaire pour la prochaine année scolaire. Or, la présentation d'un déficit budgétaire est contraire à la législation provinciale. Le gouvernement provincial a donc retenu les services de LC « pour mener une enquête et valider la provenance et l'utilisation des fonds, pour identifier les facteurs ayant généré le déficit et pour formuler des recommandations au Ministère provincial de l'éducation. LC négocia avec les autorités de la province une entente de rémunération pour les services rendus correspondant à ½ de 1% des économies réalisées.

Mandy Chare rencontra Franken à plusieurs reprises durant l'enquête. Au cours d'une de ces rencontres, Franken dit à Mandy (sous le couvert, pensait-il, de la confiance) qu'il avait délibérément surévalué les dépenses de 5 millions de dollars dans la préparation de ses budgets annuels, son expérience lui ayant appris que « si vous présentez une mauvaise image de la situation, vous obtiendrez ainsi plus de fonds du gouvernement ».

Le rapport de LC adressé au gouvernement soulignait notamment la surévaluation de 5 millions de dollars et d'autres inexactitudes constatées dans le budget annuel. Une des recommandations faites au gouvernement pour réduire les frais était d'éliminer l'allocation pour usage d'automobile accordée au personnel cadre de la Commission scolaire. Mandy rappela à Franken qu'une allocation de 4 800 \$ était incluse dans son revenu d'emploi pour droit d'usage d'une automobile.

Partie B (8 points)

Au milieu de l'année 2000, Bélinda Sosf, courtier en valeur mobilière, acheta deux acres de terrain. Fidèle à ses plans, elle fit immédiatement diviser le terrain en lots d'un tiers d'acre qu'elle vendit ainsi subdivisés. Lorsqu'elle compléta sa déclaration de revenu T1 des particuliers, elle déclara la vente de cinq de ces lots à titre de « gains en capital ». Pour le 6^e lot, elle réclama une exemption au titre de résidence principale. Apparemment, Bélinda aurait stationné sa tente roulotte sur un de ces terrains pendant deux semaines et à ce titre, le réclamait maintenant à titre de résidence principale.

Teresa Oh, CA prépara la déclaration fiscale de Bélinda. Madame Oh fournit d'abord Bélinda des conseils sur la transaction immobilière et elle prépara une projection des flux de trésorerie en fonction de l'offre, tenant compte de la subdivision du terrain avant même son achat. Madame Oh détenait une « participation indirecte » de 5% dans ces lots. L'Agence des Douanes et de Revenu Canada (ADRC) a récemment fait parvenir une nouvelle cotisation à Bélinda traitant la vente de tous les lots à titre de revenu d'entreprise. Madame Oh représentera Bélinda auprès du bureau d'appel fiscal de l'ADRC. Madame Oh et Bélinda se rencontrèrent à plusieurs reprises afin de revoir les faits liés à la situation et d'accumuler de la documentation à l'appui. C'est ainsi que Madame Oh en vint à rédiger récemment plusieurs lettres, les datant de 1999 et démontrant par le fait même que l'intention première de Bélinda était de faire un placement de nature capitale.

Partie C (3 points)

Jesse James, CA, Mary Richards, CA et Dowting Thomas, CA exercent tous les trois à titre de praticiens seuls dans de petites villes distantes d'environ 20 kilomètres les unes des autres. En 2000, les trois hommes décident de former une société de personnes (« James, Richards & Thomas, experts comptables »). Ils sont en effet d'avis que cela serait avantageux d'un point de vue « marketing ». Les trois nouveaux associés se rencontrèrent uniquement pour discuter des stratégies de commercialisation. Pour faciliter leur campagne de pénétration du marché, ils retinrent les services d'une firme de télémarketing chargée de contacter toutes les entreprises dans les trois villes concernées. Ils produisirent également une brochure publicitaire qui stipulait ceci : « James, Richards & Thomas – le cabinet le plus ancien, le plus grand et le plus professionnel sur le territoire des trois villes ». À noter qu'un cabinet comptable d'envergure nationale possédait un bureau dans une de ces villes, lequel offrait des services à la clientèle agricole.

Un médecin, client du cabinet, fut récemment cité dans un journal local à l'effet que les médecins exerçant dans de petites villes avaient des revenus peu élevés. Un journaliste travaillant pour le journal MilkyWay Daily demanda à la réceptionniste du cabinet « James, Richards & Thomas » s'il pouvait avoir une copie des états financiers de la pratique médicale du médecin en question. La réceptionniste, pensant que tous les états financiers étaient de notoriété publique, fournit donc au journaliste une copie des états financiers.

Partie D (4 points)

Jack Box était associé senior chez Box & Co, comptables agréés. Box & Co. compte quatre associés et un personnel professionnel de huit employés. Spécial Produits inc. (SPI) était un client important de Box & Co. Au cours des quatre dernières années, SPI réalisa une croissance de 4000 % en raison de la forte augmentation des commandes de ses produits de la part de grandes chaînes au détail, comme Wall Mart et House Depot. L'an dernier, SPI devint une société ouverte. SPI constituait pour 80% de la facturation du cabinet en 2001 et occupait 65% du temps du personnel professionnel.

Récemment Jack Box prit sa retraite à titre d'associé et il accepta un poste de direction chez SPI. Les autres associés acceptèrent alors de racheter sa participation sur une période de cinq ans. Box conserve toutefois son droit de vote sur toute question touchant la société ou l'endettement bancaire du cabinet et ce, jusqu'à ce que sa participation soit totalement rachetée.

Au moment où le cabinet comptable fut constitué, une entité distincte fut en même temps constituée afin de fournir au cabinet des services touchant la gestion. Les épouses des associées détenaient des actions dans la société de gestion. L'objectif de la société de gestion était en fait de pouvoir fractionner le revenu. Lorsque SPI devint ouverte, la société de gestion utilisa une partie de ses surplus de liquidité pour acheter des actions de SPI comme placement temporaire.

QUESTION 11 (7 points) (13 minutes)

Sheryl Know, CA, obtint son titre de comptable agréé en 1993. Elle commença immédiatement à donner des cours d'introduction à la comptabilité financière et de comptabilité de gestion, à titre d'enseignante à plein temps au Northland College. À l'automne 2002, Sheryl décida de louer un petit bureau et d'exercer à titre d'experte comptable. Voici quelques situations relatives aux activités de Sheryl :

- ∄ Afin de réduire ses frais généraux, Sheryl n'a pas suivi de cours de perfectionnement professionnel. Sheryl était d'avis qu'ayant enseigné la comptabilité, ses « compétences techniques étaient à jour » ;
- ∄ Sheryl compila les états financiers et produisit la déclaration de revenu de son père. Elle joignit un Avis au lecteur aux états de la société ;
- ∄ Sheryl rencontra un client à l'automne 2002. Le client n'avait pas produit ses déclarations de revenu des particuliers depuis les trois dernières années (1999 – 2001). Sheryl produisit donc les trois dernières déclarations de revenu et factura le client 3 000 \$ à titre de services professionnels rendus. Sheryl estimait que ce montant représentait la somme qu'aurait chargée un cabinet comptable d'envergure nationale. Le client fut très déçu de recevoir une facture aussi élevée. Il fut et d'autant plus mécontent lorsqu'il reçut une nouvelle cotisation découlant de l'utilisation d'un mauvais taux d'inclusion des gains en capital. Sheryl appela le client du fait qu'il tardait à acquitter le compte et que par ailleurs il n'avait pas demandé à Sheryl de produire sa déclaration de 2002. Sheryl dit d'autre part au client « J'ai de l'espace à bureau restreint, il faudrait vous assurer de conserver tout ce que je vous envoie parce que je vais me défaire des documents de sauvegarde servant au calcul du prix de base rajusté. ». Quelques semaines plus tard, le concierge du bureau trouva des feuilles de travail de calcul d'impôt qui voletaient au vent autour du contenant à déchets.
- ∄ Sheryl fut associée à un photographe spécialisé en photos de mariage dans une annonce publicitaire parue dans le journal local. Son témoignage se lisait comme suit : « À titre de comptable professionnel et ex-professeur, je suis en mesure d'identifier ce qu'il y a de mieux. Après avoir étudié attentivement la concurrence qui existe en ville, je peux dire avec assurance que Jack Piktore est le meilleur photographe en ville ».
- ∄ Sheryl fut engagée pour préparer un rapport de mission d'examen sur les états financiers de TNT inc., une société fermée. Sheryl rencontra de sérieuses difficultés au niveau de la capitalisation de certains coûts. Sheryl dit d'abord à son client que même si le traitement était incorrect, il pourrait probablement se défendre compte tenu du nouveau chapitre du Manuel portant sur l'information différentielle. Après mûre considération, Sheryl décida qu'elle n'émettrait finalement qu'un Avis au lecteur sur les états financiers.

L'Ordre des comptables agréés de la province vous a engagé vous, CA, dans son service de pratique professionnelle, lequel se rapporte au Comité de pratique professionnelle. Le Comité vous a demandé à vous, CA, d'examiner les actions prises par Sheryl et de préparer un mémo comportant une discussion sur les violations possibles au code de conduite professionnelle, de même qu'une analyse additionnelle quant à la conduite appropriée qu'il aurait fallu adopter.

Travail à faire :

Posez l'hypothèse que vous jouez le rôle de CA mandaté par l'Ordre des comptables agréés de la province et rédigez le mémo demandé.

TABLE I

EXEMPLE DE FORMULE DONNANT LA VALEUR ACTUALISÉE DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT PROVENANT DE L'AMORTISSEMENT FISCAL

$$\text{Coût de l'investissement} \times \left(\frac{\text{Taux marginal d'impôt sur le revenu}}{\text{Taux de l'amortissement fiscal}} \right) \times \left(1 + \frac{\text{Taux de rendement}}{2} \right)$$

$$\left(\frac{\text{Taux de rendement}}{\text{Taux de l'amortissement fiscal}} + 1 \right) \times \left(1 + \frac{\text{Taux de rendement}}{2} \right)$$

TAUX MAXIMUM D'AMORTISSEMENT FISCAL DE CERTAINES CATÉGORIES DE BIENS

Catégorie 1	4 %
Catégorie 3	5 %
Catégorie 8	20 %
Catégorie 9	25 %
Catégorie 10	30 %
Catégorie 10.1	30 %
Catégorie 12	100 %
Catégorie 13	durée originale du bail, plus une période de renouvellement (minimum 5 ans et maximum 40 ans)
Catégorie 14	durée de la vie du bien
Catégorie 17	8 %
Catégorie 39	25 %
Catégorie 43	30 %
Catégorie 44	25 %

MONTANTS PRESCRITS RELATIFS À L'UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE

Coût amortissable maximal - catégorie 10.1	30 000 \$ + TPS
Frais de location mensuels déductibles maximaux	800 \$ + TPS
Frais d'intérêt mensuels déductibles maximaux	300 \$
Avantage relatif aux frais de fonctionnement - employé	16 ¢ le kilomètre d'usage personnel
Déductions maximales relatives à l'allocation non imposable	
- jusqu'à 5 000 km	41 ¢ le kilomètre
- excédent	35 ¢ le kilomètre

TABLE II

TAUX D'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

<u>Revenu imposable</u>	<u>Impôt*</u>
31 677 \$ ou moins	16 %
31 678 \$ à 63 354 \$	5 068 \$ + 22 % sur les 31 676 \$ suivants
63 355 \$ à 103 000	12 037 \$ + 26 % sur les 39 645 \$ suivants sur l'excédent
103 000 \$ et plus	22 345 \$ + 29 % sur l'excédent

* De plus, une surtaxe de 1,5 % s'applique sur tout impôt fédéral, ainsi qu'une surtaxe additionnelle de 5 % sur tout impôt fédéral excédant 12 500 \$.

CRÉDITS D'IMPÔT NON REMBOURSABLES DIVERS ACCORDÉS AUX PARTICULIERS AUX FINS DU CALCUL DE L'IMPÔT

Les crédits d'impôt correspondent à 17 % des montants suivants :

Montant personnel de base	7 634 \$
Montant pour conjoint et équivalent du montant pour conjoint	6 483
Limite du revenu net aux fins du montant pour conjoint ou l'équivalent	648
Montant en raison de l'âge - 65 ans ou plus à la fin de l'année	3 728
Montant pour personnes handicapées	6 180
Personnes à charge avec déficience ayant 19 ans à la fin de l'année	3 605
Limite du revenu net pour personnes à charge de 19 ans et plus avec déficience	5 115
Montant de base pour :	
Crédit en raison de l'âge, prestation fiscale pour enfant, crédit pour TPS	27 749
Récupération - pensions de sécurité de la vieillesse	56 968

TAUX D'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE BÉNÉFICE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

L'impôt sur le bénéfice imposable des sociétés par actions, en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est égal à 38 % avant toute addition ou déduction.

TAUX D'INTÉRÊT PRESCRITS

<u>Année</u>	<u>1^{er} janv. - 31 mars</u>	<u>1^{er} avril - 30 juin</u>	<u>1^{er} juillet - 30 sept.</u>	<u>1^{er} oct. - 31 déc.</u>
2000	5	4	5	
1999	8	8	7	7
1998	7	8	8	8
1997	7	7	7	7
1996	6	7	7	7

Le taux d'intérêt applicable aux paiements d'impôt en retard ou insuffisants et aux retenues non remises est de 2 points de pourcentage plus élevé.

Le taux applicable à l'intérêt réputé sur les prêts consentis aux employés et aux actionnaires est de 2 points de pourcentage moins élevé.